REPUBLIQUE FRANÇAISE

Numéro SIRET 21520180700173

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT Commune VILLE DE JOINVILLE (215 201 807 000 17)

POSTE COMPTABLE DE : SGC DE SAINT-DIZIER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET: EAU POTABLE DE JOINVILLE (250-02) (2)

ANNEE 2024

 ⁽¹⁾ Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.
 (2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget	3
II - Présentation générale du budget	
A1 - Vue d'ensemble - Sections	4
A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres	5
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	7
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	9
B2 - Balance générale du budget - Recettes	10
III - Vote du budget	
A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses	12
A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes	13
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	14
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	15
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	16
IV - Annexes	
A - Eléments du bilan	
A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	17
A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	18
A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	22
A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	23
A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	24
A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes	26
A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	27
A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations	28
A3.2 - Etalement des provisions	29
A4.1 - Equilibre des opérations financières	30
A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	31
A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes	32
A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1)	33
A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1)	34
A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1)	35
A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1)	36
A6 - Etat des charges transférées	37
A7 - Détail des opérations pour compte de tiers	38
B - Engagements hors bilan	
B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie	39
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	40
B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	41
B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail	42
B1.5 - Etat des marchés de partenariat	43
B1.6 - Etat des autres engagements donnés	44
B1.7 - Etat des engagements reçus	45
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	46
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	47
C - Autres éléments d'informations	.,
C1.1 - Etat du personnel	48
C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie	50
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2)	51
C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3)	52
D - Arrêté et signatures	
D - Arrêté et signatures	53

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

⁽²⁾ Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

⁽³⁾ Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

- I L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) primitif de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
 - semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
 - sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
VUE D'ENSEMBLE	A 1

EXPLOITATION

		<u> </u>	
		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	247 081,40	50 226,92
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
O R T	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
s	TIEL STITE (2)	0,00	196 854,48
11	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	247 081,40	247 081,40
	IF	INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	203 605,03	96 411,09
	+	+	+
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	4 696,90	782,82
O R	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si solde négatif)	(si solde positif)
T S	(2)	0,00	111 108,02
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	208 301,93	208 301,93
_		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET (3)	455 383,33	455 383,33

⁽¹⁾ Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

⁽²⁾ A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité de engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

⁽³⁾ Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	92 807,78	0,00	30 994,60	30 994,60	30 994,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
T	otal des dépenses de gestion des services	92 807,78	0,00	30 994,60	30 994,60	30 994,60
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	179 000,00	179 000,00	179 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues			2 245,43	2 245,43	2 245,43
То	tal des dépenses réelles d'exploitation	98 795,96	0,00	212 240,03	212 240,03	212 240,03
023	Virement à la section d'investissement (6)	105 500,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	34 763,60		34 841,37	34 841,37	34 841,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
То	Total des dépenses d'ordre d'exploitation			34 841,37	34 841,37	34 841,37
	TOTAL		0,00	247 081,40	247 081,40	247 081,40

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 247 081,40

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	42 052,92	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes de gestion des services	42 052,92	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Te	otal des recettes réelles d'exploitation	42 052,92	0,00	38 000,00	38 000,00	38 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	12 226,92		12 226,92	12 226,92	12 226,92
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
To	otal des recettes d'ordre d'exploitation	12 226,92		12 226,92	12 226,92	12 226,92
	TOTAL		0,00	50 226,92	50 226,92	50 226,92

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 196 854,48 =

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 247 081,40

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL	
DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION	22 614,45
D'INVESTISSEMENT (8)	

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

VILLE DE JOINVILLE (215 201 807 000 17) - EAU POTABLE DE JOINVILLE (250-02) - BP - 2024

- (1) Cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (5) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (6) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.
- (7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.
- (8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
		budget précédent (1)	(2)			
20	Immobilisations incorporelles	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	237 384,40	4 696,90	153 222,77	153 222,77	157 919,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	257 384,40	4 696,90	153 222,77	153 222,77	157 919,67
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 121,03		11 835,39	11 835,39	11 835,39
	Total des dépenses financières	2 121,03	0,00	11 835,39	11 835,39	11 835,39
45	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	des dépenses réelles d'investissement	259 505,43	4 696,90	165 058,16	165 058,16	169 755,06
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	12 226,92		12 226,92	12 226,92	12 226,92
041	041 Opérations patrimoniales (4)			26 319,95	26 319,95	26 319,95
Total	Total des dépenses d'ordre d'investissement			38 546,87	38 546,87	38 546,87
	TOTAL		4 696,90	203 605,03	203 605,03	208 301,93

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	208 301,93

RECETTES D'INVESTISSEMENT

					1
Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
Subventions	0,00	0,00	9 712.64	9 712.64	9 712,64
d'investissement			,	,	,
Emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
assimilées (hors 165)			·		·
Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
incorporelles					
Immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
corporelles					
3	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Immobilisations en	0,00	0,00	0.00	0.00	0,00
cours	,	ŕ	-,	3,50	
otal des recettes	0,00	0,00	9 712,64	9 712,64	9 712,64
d'équipement					
Dotations, fonds divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
et réserves					
Réserves (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3					
Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Participat° et créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	42 897,41	782,82	25 537,13	25 537,13	26 319,95
	//2 807 //1	782 82	25 527 12	25 537 13	26 319,95
					0,00
pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	3,30
					36 032,59
investissement	,	, -			
Virement de la section	105 500,00		0,00	0,00	0,00
d'exploitation (4)					
	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées (hors 165) Immobilisations incorporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours total des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves Réserves (7) Dépôts et cautionnements reçus Compte de liaison : affectat" (BA,régie) (5) Participat" et créances rattachées Autres immobilisations financières es recettes financières Total des opérations pour le compte de tiers (6) des recettes réelles investissement Virement de la section	Subventions d'investissement Emprunts et dettes assimilées (hors 165) Immobilisations incorporelles Immobilisations reçues en affectation Immobilisations en cours Data des recettes d'équipement Dotations, fonds divers et réserves Réserves (7) Dépôts et cautionnements reçus Compte de liaison: affectato" (BA,régie) (5) Participat" et créances rattachées Autres immobilisations gore de des poérations pour le compte de tiers (6) des recettes réelles investissement Doudique précédent (1) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Subventions O,00 O,00	Subventions Subventions	Subventions Subventions

VILLE DE JOINVILLE (215 201 807 000 17) - EAU POTABLE DE JOINVILLE (250-02) - BP - 2024

TOTAL		226 058.42	782.82	96 411.09	96 411.09	97 193.91
Total des recettes d'ordre d'investissement		183 161,01		61 161,32	61 161,32	61 161,32
041	Opérations patrimoniales (4)	42 897,41		26 319,95	26 319,95	26 319,95
	entre sections (4)	,		•	ŕ	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
040	Opérat° ordre transfert	34 763,60		34 841,37	34 841,37	34 841,37

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	111 108,02
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	208 301,93

Pour information:

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (8)	22 614,45
1 ONC HOMILIMENT (6)	

- (1) cf. Modalités de vote I.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- $(4) \ DE \ 023 = RI \ 021 \ ; \ DI \ 040 = RE \ 042 \ ; \ RI \ 040 = DE \ 042 \ ; \ DI \ 041 = RI \ 041 \ ; \ DE \ 043 = RE \ 043.$
- (5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.
- (6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).
- (7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.
- (8) Solde de l'opération *DE 023* + *DE 042 RE 042* ou solde de l'opération *RI 021* + *RI 040 DI 040*.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	<u>II</u>
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	30 994,60		30 994,60
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	179 000,00	0,00	179 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	0,00	34 841,37	34 841,37
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	2 245,43		2 245,43
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses d'exploitation – Total		212 240,03	34 841,37	247 081,40

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
	=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES 247 081,40

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	12 226,92	12 226,92	
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00	
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00	
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00	
20 21 22 23 26 27 28 29	Immobilisations incorporelles (6) Immobilisations corporelles (6) Immobilisations reçues en affectation (6) Immobilisations en cours (6) Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières Amortissement des immobilisations (reprises) Dépréciation des immobilisations	0,00 157 919,67 0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 26 319,95 0,00	0,00 157 919,67 0,00 0,00 0,00 26 319,95 0,00	
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00	
45	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00	
3	Stocks	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	11 835,39		11 835,39	
	Dépenses d'investissement – Total 169 755,06 38 546,87 208 301,93				

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
_	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	208 301,93

⁽¹⁾ Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

⁽²⁾ Voir liste des opérations d'ordre.

⁽³⁾ Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).

⁽⁴⁾ Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

⁽⁵⁾ Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁶⁾ Hors chapitres « opérations d'équipement ».

⁽⁷⁾ Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	38 000,00		38 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	12 226,92	12 226,92
78	Reprise amort., dépreciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		38 000,00	12 226,92	50 226,92

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	196 854,48
	=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES 247 081,40

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	9 712,64	0,00	9 712,64
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	26 319,95	26 319,95
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26 27	Participations et créances rattachées Autres immobilisations financières	0,00 26 319,95	0,00 0,00	0,00 26 319,95
28	Amortissement des immobilisations	20 019,90	34 841,37	34 841,37
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		0,00	0,00
	Recettes d'investissement – Total	36 032,59	61 161,32	97 193,91

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 111 108,02

AFFECTATION AUX COMPTES 106 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 208 301,93

VILLE DE JOINVILLE (215 201 807 000 17) - EAU POTABLE DE JOINVILLE (250-02) - BP - 2024

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).
- (6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



Chap /	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
art (1)	10		, ,	
011	Charges à caractère général (5) (6)	92 807,78	30 994,60	30 994,60
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie	6 200,00	500,00	500,00
614	Charges locatives et de copropriété	1 000,00	500,00	500,00
61523	Entretien, réparations réseaux	20 000,00	800,00	800,00
61558 6161	Entretien autres biens mobiliers	0,00 607,78	500,00 27 722,60	500,00 27 722,60
617	Multirisques Etudes et recherches	65 000,00	0,00	0,00
	Annonces et insertions	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	′	972,00
6231 012		0,00 0.00	972,00 0.00	972,00
	Charges de personnel, frais assimilés	1		-,
014	Atténuations de produits (7)	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL	. = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)	92 807,78	30 994,60	30 994,60
66	Charges financières (b) (8)	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)	0,00	179 000,00	179 000,00
672	Reverst excédent collectivité rattach	0,00	179 000,00	179 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	5 988,18	2 245,43	2 245,43
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f	98 795,96	212 240,03	212 240,03
023	Virement à la section d'investissement	105 500,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	34 763,60	34 841,37	34 841,37
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	34 763,60	34 841,37	34 841,37
TOTAL D	ES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	140 263,60	34 841,37	34 841,37
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	140 263,60	34 841,37	34 841,37
	DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE Total des opérations réelles et d'ordre)	239 059,56	247 081,40	247 081,40

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	247 081,40

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.
- (6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.
- (7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.
- (8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.
- (10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DE 042 = RI 040.
- (12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges (5)	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	42 052,92	38 000,00	38 000,00
70128	Autres taxes et redevances	42 052,92	38 000,00	38 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75	42 052,92	38 000,00	38 000,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	42 052,92	38 000,00	38 000,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	12 226,92	12 226,92	12 226,92
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	12 226,92	12 226,92	12 226,92
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	12 226,92	12 226,92	12 226,92
	TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	54 279,84	50 226,92	50 226,92

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	196 854,48
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	247 081,40

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

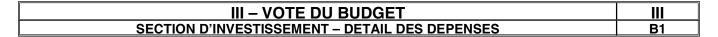
⁽⁶⁾ Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

⁽⁷⁾Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

⁽⁹⁾ Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	20 000,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	20 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	237 384,40	153 222,77	153 222,77
21531	Réseaux d'adduction d'eau	237 384,40	153 222,77	153 222,77
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	257 384,40	153 222,77	153 222,77
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	2 121,03	11 835,39	11 835,39
	Total des dépenses financières	2 121,03	11 835,39	11 835,39
Tota	l des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	259 505,43	165 058,16	165 058,16
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	12 226,92	12 226,92	12 226,92
	Reprises sur autofinancement antérieur	12 226,92	12 226,92	12 226,92
139118	Sub. équipt cpte résult. Autres	6 612,11	6 612,11	6 612,11
13912	Sub. équipt cpte résult. Régions	419,73	419,73	419,73
13913	Sub. équipt cpte résult. Départements	3 436,66	3 436,66	3 436,66
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	54,03	54,03	54,03
13918	Autres subventions d'équipement	1 704,39	1 704,39	1 704,39
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	42 897,41	26 319,95	26 319,95
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	42 897,41	26 319,95	26 319,95
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	55 124,33	38 546,87	38 546,87
	S DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	314 629,76	203 605,03	203 605,03

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	4 696,90
	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	208 301,93

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

 $[\]hbox{ (4) Le vote de l'organe d\'elib\'erant porte uniquement sur les propositions nouvelles}. \\$

⁽⁵⁾ Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

⁽⁶⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁷⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.

⁽⁸⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁹⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI~041=RI~041.

⁽¹⁰⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	0,00	9 712,64	9 712,64
1313	Subv. équipt Départements	0,00	9 712,64	9 712,64
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	9 712,64	9 712,64
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	42 897,41	25 537,13	25 537,13
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	42 897,41	25 537,13	25 537,13
	Total des recettes financières	42 897,41	25 537,13	25 537,13
Tota	al des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL RECETTES REELLES	42 897,41	35 249,77	35 249,77
021	Virement de la section d'exploitation	105 500,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	34 763,60	34 841,37	34 841,37
28151	Installations complexes spécialisées	6 262,55	6 199,83	6 199,83
28153	Installations à caractère spécifique	28 501,05	28 641,54	28 641,54
TOTAL DES PRE	LEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	140 263,60	34 841,37	34 841,37
041	Opérations patrimoniales (8)	42 897,41	26 319,95	26 319,95
2031	Frais d'études	3 333,33	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	39 564,08	26 319,95	26 319,95
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	183 161,01	61 161,32	61 161,32
TOTAL DES	S RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	226 058,42	96 411,09	96 411,09

	·
RESTES A REALISER N-1 (9)	782,82
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9	111 108,02
	=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	208 301,93

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

⁽²⁾ Cf. Modalités de vote I.

⁽³⁾ Hors restes à réaliser.

⁽⁴⁾ Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

⁽⁵⁾ Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

⁽⁶⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.

⁽⁷⁾ Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

⁽⁸⁾ Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, D*I 041 = RI 041*.

⁽⁹⁾ Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

IV - ANNEXES IV
ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

A1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

	Date de la			Montant des remboursements N-1	oursements N-1	
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Intérêts (3)	Remboursement du tirage	Encours restant dû au 01/01/N
51921 Avances de trésorerie de la collectivité de rattachement						
51928 Autres avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		00'0	00'0	00'0	0,00	00'0

⁽¹⁾ Circulaire n° NOR: INTB8900071C du 22/02/1989.

⁽²⁾ Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

⁽³⁾ Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	Λ
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

		A1.2 -	REPARTI	TION PAR	A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) Emprunts et dettes à l'origine du contrat	DETTE (RE DE DETTE (hors 1644 Emprunts et dettes à l'origine du contrat	9 et 166						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour-	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial Niveau Ta de taux actu	nitial Taux actuariel	Devise	Pério- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé	Caté- gorie d'em- prunt (8)
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès					00'0									
d'établissement de crédit (Total) 1641 Emprunts en euros (total)					00'0									
1643 Emprunts en devises (total)					00'0									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					00'00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					00'0									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					00'0									
(1-1-1)														
10/0 Autres emplains et dettes (total)					00,0									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					00'0									
1682 Bons à moyen terme négociables (fotal)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
							I		I					
Total général					00'00									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
 - (4) Mentionner le ou les types d'index (ex: Euribor 3 mois).
 - (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.
 - (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offens aux collectivités territoriales).

NI I	RITION PAR NATURE DE DETTE
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION

A1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

				Emprinis of deflex au 01/01/N		runts et de	Emprints et dettes au 01/01/N		,,,,,,,			
						ř	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée Ty résiduelle c (en ta années) (1	Type de In taux (12)		Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	iCNE de l'exercice
163 Emprunts obligataires (Total)		00'0		00'0					00'0	0,00	00'0	00'0
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1641 Emprunts en euros (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'00	00'0
1643 Emprunts en devises (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		00'0		00'0					0,00	00'0	0,00	00'0
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		00'0		00'0					0,00	00'0	00'0	00'0
1678 Autres emprunts et dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'00	00'0
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1681 Autres emprunts (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00,00	00'0
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
1687 Autres dettes (total)		00'0		00'0					00'0	00'0	00'0	00'0
Total général		00'0		00'0					00,00	00,00	00'0	00'0

⁽⁹⁾ S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

⁽¹⁰⁾ Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

⁽¹¹⁾ Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

⁽¹²⁾ Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F.: fixe ; V.: variable simple ; C.: complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage). (13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

VILLE DE JOINVILLE (215 201 807 000 17) - EAU POTABLE DE JOINVILLE (250-02) - BP - 2024

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.
(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	2
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A1.3

A1.3 - REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal caprès couver- ture éventu- elle (8)	Niveau du taux à la la date de vote du budget (9)	intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		00'0	00'0						00'0			0,00	00'0	00'0
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		00'0	00'0						00'0			0,00	00'0	00'0
Option d'échange (C)														
тотац (с)		00'0	00'0						00'0			0,00	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		00'0	00'0						00'0			0,00	00'0	00'0
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		00'0	00'0						00'0			0,00	00'0	00'0
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		00'0	00'0						00'0			0,00	00'0	00'0
TOTAL GENERAL		00'0	00'0						00'0			00'0	00'0	00,0

⁽¹⁾ Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

⁽²⁾ Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

⁽³⁾ En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

⁽⁴⁾ Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6), 1 : Indices zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices

⁽⁵⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

⁽⁷⁾ Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

⁽⁸⁾ Montant, index ou formule.

⁽⁹⁾ Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget

⁽¹⁰⁾ Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

⁽¹¹⁾ Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	Ν
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

	i		איר טר בא חבראה	GIL DE LA DEFANITION DE L'ENCOONS (1)	(1)		
ΣU	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française	(3) Ecarts d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et	(5) Ecarts d'indices hors zone	(6) Autres indices
Structure			ou zone euro ou écart entre ces indices		écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone	euro	
					euro		
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	00'0	00'00	
unique). Taux variable simple plafonné (<i>caρ</i>) ou encadré (<i>tunnel</i>)	Montant en euros	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	% de l'encours	0,00	0,00	00,00	0,00	00'00	
	Montant en euros	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(C) Option d'échange (swaption)	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	00'00	
	Montant en euros	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(b) Muttiplicateur jusqu'a 3 ; muttiplicateur jusqu'a 5 capé	% de l'encours	00'0	00'0	00'0	00'0	00'00	
	Montant en euros	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	% de l'encours	0,00	00'0	00'0	0,00	00'0	
	Montant en euros	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	
	Nombre de produits						0
(F) Autres types de structures	% de l'encours						00'0
	Montant en euros						00'00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

	Emp	Emprunt couvert					I	Instrument de couverture	verture				
										Périodicité		Primes éventuelles	tuelles
instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant Date de fin dû au 01/01/N du contrat	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début Date de fin du contrat du contrat	Date de fin du contrat	de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		00'00					00'0				0,00	00'0	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					00'0				0,00	00'0	00'0
Taux complexe (total) (2)		0,00					00'0				00'0	00'0	0,00
Total		0,00					00'0				0,00	00'0	00'0

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap,* d'une option (*cap, floor, tunnel, swaption*). (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	N
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A1.5

A1.5 - DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

				Effet de l'ir	Effet de l'instrument de couverture	ure			
Instruments de couverture		Taux payé	9	Taux reçu (7)	(2)	Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat	s depuis l'origine du contrat	Catégorie d'emprunt (8)	t (8)
(Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération Après opération de couverture	pération verture
Taux fixe (total)						00'0	00'00		
Taux variable simple (total)						00'0	00'0		
Taux complexe (total) (2)						0,00	00'0		
Total						00'0	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un swap.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
AUTRES DETTES	A1.6

A1.6 – AUTRES DETTES

(I	ssues des end	agements	juridiques	pris autres que	ceux destinés à	financer la prise	en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la	Dépenses de	Dette restante
	dette	l'exercice	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2

A2 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur	
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du	
CGCT): €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	A3.1

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

Nature de la provision ou de la dépréciation	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
	PROVISIO	NS ET DEPRECIA	TIONS BUDGET	AIRES		
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
	PROVISIONS	ET DEPRECIATI	ONS SEMI-BUDG	ETAIRES		
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

⁽¹⁾ Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

⁽²⁾ Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETALEMENT DES PROVISIONS	A3.2

A3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS

Nature	Objet	Montant total à constituer	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

⁽¹⁾ Il s'agit des provisions pour risques et charges qui peuvent faire l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	111 108,02	111 108,02
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-3 914,08	-3 914,08
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	107 193,94	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	107 193,94	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources	107 193,94	0,00
propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité		

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	24 062,31	24 062,31
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	60 378,50	60 378,50
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	36 316,19	36 316,19

⁽¹⁾ Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

⁽²⁾ Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

⁽³⁾ Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A4.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENS PROPRE	ES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES S = A + B	24 062,31	I 24 062,31
16 Empru	unts et dettes assimilées (A)	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépense	s et transferts à déduire des ressources propres (B)	24 062,31	24 062,31
10	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	12 226,92	12 226,92
020	Dépenses imprévues	11 835,39	11 835,39

⁽¹⁾ Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	A4.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTE	S (RESSOURCES PROPRES) = a + b	60 378,50	III 60 378,50
Ressourc	es propres externes de l'année (a)	25 537,13	25 537,13
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
2762	Créances transfert droit déduct° TVA	25 537,13	25 537,13
Ressourc	es propres internes de l'année (b) (3)	34 841,37	34 841,37
15	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
28	Amortissement des immobilisations		
28151	Installations complexes spécialisées	6 199,83	6 199,83
28153	Installations à caractère spécifique	28 641,54	28 641,54
29	Dépréciation des immobilisations		
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	0,00	0,00

 $[\]textbf{(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont \`a détailler conformément au plan de comptes.}\\$

⁽²⁾ Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

⁽³⁾ Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	AE 1 1
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.1
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	AE 1 0
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET	A5.1.2
D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.1
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'EXPLOITATION	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'ASSAINISSEMENT	A5.2.2
COLLECTIF ET NON COLLECTIF – SECTION D'INVESTISSEMENT	

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A6

A6 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'éta- lement	Date de la délibéra- tion	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812)	Solde (1)		
	TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00		

⁽¹⁾ Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II + III).

N	MPTE DE TIERS A7
IV – ANNEXES	ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE C

A7 - CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
 - (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
 - (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes. (7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	N
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA REGIE

							<u>i</u>							
Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N		Périodi- cité des rem- bour-	Таш	Taux initial	Таих	Taux à la date de vote du budget (6)	de vote (6)	Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant	Annuité garar l'exc	Annuité garantie au cours de l'exercice
	chef de file			quelle		Taux Inc (3) (4	Index Taux (4) actua-	7 Taux	Index (4)	Niveau de taux	(2)	modifier l'emprunt	En intérêts (8)	En capital
		0,00	00'0										00'0	00'0
		00,0	00°0										00°0	00,0
		00 0	00.0										00.0	00 0
		Di di	9										P. Control of the con	P P P P P
		00'0	00'0										00'0	00'0

⁽¹⁾ Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

⁽²⁾ Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

⁽³⁾ Type de taux d'intérêt : F. fixe ; V. variable simple ; C. complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

⁽⁴⁾ Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

⁽⁵⁾ Taux annuel, tous frais compris.

⁽⁶⁾ Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

⁽⁷⁾ Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offents aux collectivités territoriales).

⁽⁸⁾ Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX	B1.2
GARANTIES D'EMPRUNT	

B1.2 - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	,	Valeur en euros
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	В	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	С	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	38 000,00

Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	1/11	0.00

⁽¹⁾ Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

⁽²⁾ Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

⁽³⁾ Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET	B1.3

B1.3 – SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

⁽¹⁾ Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

⁽²⁾ Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.4

B1.4 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

		Montant de				Mon	tant des redeva	nces restant à	courir	
Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)

⁽¹⁾ Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.

⁽²⁾ Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	N
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.5
ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT	

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

								Montant d	e la rémunérat	ion du cocontract	ant restant à ve	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée
									resta	restante du marché de partenariat (3)	partenariat (3)	
						Montant		Part inve	Part investissement			
Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	nature des prestations prévues par le	Durée du marché (en	Date fin Date mise de en service marché équipement	total prévu au titre du	Annuité versée sur l'exercice	Part totale (4)	Dont part nette (5)	Part fonctionnement II	Part financement	TOTAL + +
			marché	(610111)		(TTC)			-			
Marchés de partenariat (1	enariat (1)											
		SOL	SOUS-TOTAL			00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
Marchés globaux	de performance	Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)	de financement (2									
		OS	SOUS-TOTAL			00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0
		•-	TOTAL			00'0	00'0	0,00	00'0	00'0	00'0	00'0

⁽¹⁾ Article L. 1112-1 du Code de la commande publique (2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

⁽³⁾ Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N
(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N
(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	B1.6

B1.6 – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital	Annuité à verser au cours de l'exercice
8017 Subve	entions à verser en annuités				0,00	0,00	0,00
8018 Autres	s engagements donnés				0,00	0,00	0,00
Au profit d'	organismes publics				0,00	0,00	0,00
Au profit d'	organismes privés (1)				0,00	0,00	0,00
	TO ⁻	ΓAL			0,00	0,00	0,00

- (1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :
- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.7

B1.7 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en	Périodicité	Créance en capital à	Créance en capital	Annuité reçue au
d'origine			années		l'origine	01/01/N	cours de l'exercice
8027 Subve	entions à recevoir par annuités (annui	tés restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
8028 Autre	es engagements reçus				0,00	0,00	0,00
A l'excepti	on de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
Engageme	nts reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	T	OTAL			0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AP		ľ	Montant des CP	
N° ou intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

		Montant des AE		Mo	ontant des CP	
				Crédits de		
N° ou intitulé de	Pour mémoire		Total cumulé	paiement	Crédits de	Restes à
l'AE	AE votée y	Révision de	(toutes les	antérieurs	paiement ouverts	financer
IAL	compris	l'exercice N	délibérations y	(réalisations	au titre de	au-delà
	ajustement		compris pour N)	cumulées au	l'exercice N (2)	de N (3)
				01/01/N) (1)		

⁽¹⁾ Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

⁽²⁾ Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

⁽³⁾ Il s'agit de la différence entre les AE engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	\A
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMF	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)	(3)	EFFECTIFS BUDG	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)	EMPLOIS PT (4)
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général des services		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
Directeur général adjoint des services		00'0	00'0	00'0	00,00	00'0	00'0
Directeur général des services techniques Emplois gréés au titre de l'article 1, 313,1 du CGED		00,00	00,0	00,0	00,0	00,0	00,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	000
FILIERE TECHNIQUE (c)		00'0	00'0	00'0	00'0	00'0	00'0
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	00'0	000	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	00'0	000	00'0	00'0	00'0
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	00'0	000	00'0	00'0	00'0
FILIERE SPORTIVE (g)		00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	00'0	000	00'0	00'0	00'0
FILIERE ANIMATION (i)		00'0	00'0	000	00'0	00'0	00'0
FILIERE POLICE (j)		0,00	00'0	000	0,00	0,00	00'0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		00'0	00'0	000	0,00	00'0	00'0
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		00'0	00,00	00'0	00'0	00'0	00'0

⁽¹⁾ Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

Catégories : A BoulC

⁽³⁾ Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

⁽⁴⁾ Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

⁽⁵⁾ Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	2
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES	SECTEUR	REN	REMUNERATION (3)	CON	CONTRAT
	(1)	(2)	Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				00'0		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				00'0		
TOTAL GENERAL				00'0		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB: Urbanisme (dont aménagement urbain).
S: Social.
MS: Médico-social.
MT: Médico-social.
MT: Médico-technique.
CULT: Culturel
ANIM: Animation.
POMP: Sapeurs-pompiers.
X: Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuells bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT: Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP):

332-23-1°: Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24: Contrat de projet pour une durée maximale de six mois.
332-24: Contrat de projet pour une durée maximale de six mois.
332-24: Contrat de projet pour une durée maximale for an avairable for a durée maximale for an avairable service su la mature des fonctions correspondantes.
332-41: Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-42: Outrat de projet pour une durée maximale d'us avairable service su la mature des fonctions correspondantes.
332-43: Contrat de projet pour une durée maximale d'une directions correspondantes.
332-44: Verance temporaire d'un emploi.
332-45: Outrat it part es pesoins des services ou la nature des fonctions, réserve quarcur fonctionnaire territorial na pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-84: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitains, pendant noirs as suvant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de communes de moins de 1 000 habitains.
332-84: Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitains seus de fusion de communes de moins de 1 000 habitains et projection de la communes of 2000 habitains as le fusion de communes de moins de 1 000 habitains de fusion de communes de fusion de territoriale sou diablissements mentionnes à l'article L. 4, pour les emplos dont la quotif de temps de travail est infrieure à 50 %.
332-85: Confractual lerritoriale sou debtiers mention de namble de fonctionnaire staglaire parl autorité durée des entrétermines les groupements de communes quarte durée de services publics de six ans au moins.
332-10: Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel ferritorial publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L.326 et L.325).
332-13: Collaborateurs de groupes d'élus.
A: Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-10 et 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT	C1.2
EMPLOYE PAR LA REGIE	1

C1.2 - ETAT DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT DE RATTACHEMENT EMPLOYE PAR LA REGIE (1)

AGENTS TITULAIRES OU NON	CATEGORIES	EFFECTIFS	MONTANT PREVU A L'ARTICLE 6215
TOTAL GENERAL		0	0,00

⁽¹⁾ Cette annexe est servie s'il s'agit d'un budget annexé au budget d'une collectivité locale ou d'un établissement public local et si la collectivité de rattachement a mis à disposition du personnel en vue de l'exploitation du service.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	C2

C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Autres				

⁽¹⁾ Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

⁽²⁾ Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

⁽³⁾ Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3

C3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de service	Intitulé / objet de service	Date de	N° et date de	N° SIRET	Nature de	TVA
		création	délibération		l'activité	(oui /
					(SPIC/SPA)	non)

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 23 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 23

VOTES:
Pour: 23
Contre: 0
Abstentions: 0

Date de convocation: 08/04/2024

Présenté par (1) Le Maire, A Joinville le 12/04/2024 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Joinville, le 12/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

BOZETTI Daniel	
BRINGAND Alexandra	
CHOMPRET Monika	A
DI TULLIO Astrid	
FION Roselyne	
FLEURIGEON Jacky	faut
HERAULT Evelyne	
HUMBLOT Catherine	
JEAN DIT PANNEL Sandrine	
LAMBERT Michel	
LEGENDRE Yves	
MARQUELET Carole	
MATTERA Gérard	Tut
MULLER Michel	
NEVEU Philippe	
NIVELAIS René	HOUSE
OLLIVIER Bertrand	
PATIN Sybille	of Pating:
PRATBERNON Catherine	
ROBERT Chantal	Potrat
ROZE Bruno	Our

VILLE DE JOINVILLE (215 201 807 000 17) - EAU POTABLE DE JOINVILLE (250-02) - BP - 2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D
TAILLANDIER James	
VIALANEIX Thierry	

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 15/04/2024, et de la publication le 15/04/2024 A Joinville,le 15/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.